



## Maire habilité à faire un constat

Par **moon6269**, le **18/08/2011** à **10:42**

Bonjour,

Nous sommes plusieurs clients qui nous sommes fait escroquer par notre constructeur de maison individuelles qui est maintenant en liquidation judiciaire.

Dans la mesure où nous avons tous des difficultés financières, nous cherchons à savoir [s]si le maire de nos communes est habilité à faire le constat[/s] d'état actuel du chantier à la place d'un huissier.

Ceci afin d'économiser les 370 € que demandent les huissiers pour faire 3 lignes de constat et 2 photos.

Merci beaucoup de votre aide